

ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE PLESSIS BELLEFONTAINE

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1° JUILLET 1901

Siège social : rue du Petit Paris - 95270 LE PLESSIS LUZARCHES

Enregistrée sous le N°3257 à le Préfecture de MONTMORENCY 95160

PROCES VERBAL DE LA REUNION COMITE DIRECTEUR DU 3 DECEMBRE 2022

Le comité directeur sur convocation de son Président s'est réuni le 3 DECEMBRE 2022 à 14h00 dans les locaux du golf de BELLEFONTAINE

SONT PRESENTS : Michel BONFATI-SABIONI – Président, Roland WADOUX -Trésorier, Mathieu HATTE - Trésorier adjoint Eric FICHOUX - Secrétaire, Georges SALMON, Frederic SALMON, Philippe FRASSIN. Arnaud GOUBOT

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PV DU COMITE DIRECTEUR DU 17 SEPTEMBRE 2022

Le compte-rendu de la réunion du comité directeur du 17 SEPTEMBRE 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

INTERVENANTS

-Jonathan FABIEN – directeur du Golf de BELLEFONTAINE

-Dominique PELCA

ORDRE DU JOUR

- I- CALENDRIER DES COMPETITIONS 2023**
- II- CONVENTION DE PARTENARIAT**
- III- FINANCES**
- IV- INTERCLUBS**
- V- ECOLE DE GOLF**
- VI- FETE DU CLUB**
- VII- INFORMATIONS SUR LE TERRAIN**

I- CALENDRIER DES COMPETITIONS 2023

Le comité directeur arrête le projet de calendrier des compétitions appelées à être organisées par l'AS durant l'année 2023 et qui sera soumis à la direction du golf de BELLEFONTAINE pour validation.

Le calendrier comprend 3 MAJEURS, 6 ASCUP, les MARDIS de BELLEFONTAINE et enfin la coupe du Beaujolais qui marquera la clôture de la saison.

Le comité directeur décide en outre d'organiser une CUP RYDER qui aura lieu en septembre.

Il est enfin envisagé une rencontre avec le golf de CERGY en hivernal sur 2 jours, l'un à CERGY et l'autre à BELLEFONTAINE durant un week-end.

De même il est envisagé d'organiser une rencontre avec le golf de RUEIL.

Le comité directeur décide de proposer à la direction du golf de BLUEGREEN de fixer le montant des droits de jeu aux compétitions PRIMEES ET MAJEURS à 24€ (16€ pour 9 trous) pour les non-membres AS et 12€ (8€ pour 9 trous) pour les membres AS. Les droits de jeux des compétitions organisées par l'AS non primées sont inchangés soit 20€ (10€ pour 9 trous) pour les non membres AS et 10€ (5€ pour 9 trous) pour les membres AS

Pour l'organisation de la CUP RYDER, le comité directeur arrête un budget de 1.500€ se décomposant comme suit :

- Tableau magnétique 120x90cm
210€
 - Etiquettes magnétiques réinscriptibles 7.5x2.5cm pour tableau
52€/100
 - Bande magnétique largeur 10mm 5ml
13€
 - Stylo marqueur aimanté
3€
 - Mini stylo marqueur effaçable
2.52€/lot
 - Casquettes nombre 60 joueurs 2 couleurs 5€/casquette
300€
 - Marquage CUP RYDER 2023
200€
 - Coupe
720€
- TOTAL DU BUDGET
1.500€

En ce qui concerne l'organisation de cette CUP RYDER, il est prévu que la première journée se disputera en foursome, greensome, 4 balles meilleure balle et le deuxième jour en match-play individuel.

II-LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC BLUEGREEN

La participation financière de BLUEGREEN au fonctionnement de l'AS, depuis la pandémie, est passée de 0.9% à 0,45% du chiffre d'affaires H.T. des abonnements annuels du golf.

Dans la convention 2023 cette participation est inchangée.

Afin de compenser l'écart de la participation de 0.45% BLUEGREEN nous propose un système "gagnant/gagnant" suivant une grille d'objectifs

En l'état, des discussions sont actuellement en cours concernant cette nouvelle convention.

III- FINANCES

III-1 : Droits de jeu du second semestre 2022

Matthieu HATTE précise que du 3 juillet au 27 novembre 2022, l'AS a programmé 11 compétitions.

Le montant total des droits payés s'élève à 2.856€ soit :

AS	$2.856 \times 0,70 =$	1.999,20
BLUEGREEN	$2.856 \times 0,30 =$	<u>856,80</u>
TOTAL		2.856,00€

Certaines compétitions ont connu un véritable succès, notamment l'OPEN DES CAPITAINES le 11 septembre 2022 avec 49 joueurs inscrits et le MAJEUR III - Délices d'Automne du 9 octobre 2022 avec 50 joueurs inscrits.

Les MARDIS de BELLEFONTAINE ont également leur public avec une dizaine de joueurs à chaque compétition.

III-2 : Situation financière bilan 2022.

Roland WADOUX présente la situation financière de l'AS pour l'exercice 2022 et une synthèse des écarts par rapport au budget 2022.

Le tableau établi par Roland WADOUX se trouve annexé au présent PROCES VERBAL.

III-3 : Projet de budget

Le comité directeur arrête le projet de budget 2023 proposé par le Président qui se trouve annexé au présent PROCES VERBAL.
Une réunion est prévue début janvier 2023 regroupant notre Trésorier R Wadoux, notre Vice Trésorier M Hatte et notre président M Bonfati pour finaliser le budget 2023 de notre Association.

IV- INTER-CLUBS : CHALLENGES DE L'AMITIE- EQUIPE II

EQUIPE II :

Dominique PELCA intervient pour expliquer qu'à ce jour l'Equipe II a obtenu d'excellents résultats, 5 matches ont été joués, elle n'a connu que 2 défaites dont l'une contre L'ISLE ADAM sur le score de 4/2.

CHALLENGE DE L'AMITIE :

Georges SALMON fait valoir la nécessité de faire évoluer le règlement pour permettre d'équilibrer les rencontres, certaine équipes ayant tendance à multiplier le nombre de joueurs ayant un index inférieur à 20.

ABBDM:

Arnaud GOUBOT expose que les compétitions se sont, jusqu'à ce jour, déroulées dans d'excellentes conditions et constate que l'équipe de BELLEFONTAINE est en progression par rapport à l'année précédente.

V- ECOLE DE GOLF

Philippe FRASSIN, responsable de l'école de golf, fait valoir que le nombre d'enfants est stable, il confirme le manque d'implication de certains parents et notamment de ceux qui ont tendance à considérer que l'école de golf est une sorte de garderie.

Il prévoit la participation de l'école de golf aux JUNIORS SERIES ainsi qu'une compétition à Noël et l'organisation d'évènements (Carnaval, Pâques etc..)

Le comité directeur insiste sur la nécessité de soutenir l'école de golf et de l'aider à son développement.

VI- FETE DU CLUB

La fête du Club qui devait avoir lieu le 12 novembre 2022 a dû être annulée en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions.

Cette fête avait été budgétée pour un montant de l'ordre de 1.500€

Il était prévu notamment un spectacle afin de minimiser le montant du "dédit" il a été prévu de le reporter en le déplaçant au 29 janvier 2023, à l'occasion de la Galette des Rois.

VII – INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX DU TERRAIN

Jonathan FABIEN, directeur du golf de BELLEFONTAINE, intervient.

Il expose les améliorations apportées au parcours durant l'année 2022, il indique notamment les difficultés d'approvisionnement rencontrées en ce qui concerne l'achat de pièces mécaniques pour les machines destinées à l'entretien du golf.

Il fait part des hausses de prix rencontrées et notamment :

- Electricité 20%
- Gaz 27%
- Traitement phytosanitaires 21% à 40%
- Pneumatiques 20%
- Engrais 20%

Il indique que les fairways vont être redessinés pour limiter les zones de coupe.

Un plan sobriété et énergétique a été défini, prévoyant notamment l'absence de chauffage du vestiaire.

La sécheresse de l'été n'a permis d'arroser que les greens et les départs.

Un forage s'est avéré défectueux, une pompe étant hors service, un budget de 25.000€ est prévu pour assurer le changement de cette pompe.

Enfin une machine à green devra être livrée en fin d'année, et un engin mécanique doit être changé.

Un filet de sécurité, à la demande des riverains, doit être installé derrière le green du 2 rouge.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole la discussion a été déclarée close par le Président.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le Président et le secrétaire.

La séance est levée à 18 heures.

Michel BONFATI-SABIONI
Président



Eric FICHOUX
Secrétaire

